



Année 2025-2026

Tarifs

cantine & périscolaire

Le choix des jours de cantine et des horaires de sortie à partir de 16h30 s'entendent pour l'année scolaire entière.

Vous retrouverez la convention financière dans le contrat de scolarisation à signer dans votre espace Ecole Directe.

Tout changement durable pour le trimestre suivant doit faire l'objet d'une demande écrite par mail, à adekerros@sg-asnieres.com avant les vacances de Noël et les vacances de Pâques.

Trois horaires de sorties, à noter au dos du carnet de liaison :

- **Sortie après les cours** : de 16h20 à 16h30 et deux lieux, selon les niveaux
- **Sortie à 17h00 après le temps du goûter** de 16h20 à 17h00 (facturation au forfait à l'année) au 3 rue de Verdun. Le goûter est à fournir par les parents.
- **Sortie à 18h00 après le temps du périscolaire** au 3 rue de Verdun :
 - études surveillées (facturation de 16h30 à 18h00)
 - ateliers périscolaires et études Alpha (facturation de 16h30 à 17h00)

LES TARIFS du PERISCOLAIRE : au forfait (inscription à l'année enregistrée par vous-même sur Ecole Directe)

Si votre enfant est inscrit à une activité périscolaire, dont l'étude Alpha, il restera à la garderie (temps du goûter fourni par la famille) de 16h30 à 17h00, facturation au forfait.

Inscription Garderie / Etude	1 jour de présence / semaine	2 jours de présence / semaine	3 jours de présence / semaine	4 jours de présence / semaine	Présence occasionnelle (Coupon bleu à compléter pour s'y inscrire)
Garderie de 16h30 à 17h00	65€	131€	197€	263€	5€
Garderie + étude* surveillée de 16h30 à 18h00	218€	437€	656€	874€	16€

*ou garderie pour les enfants de Maternelle (pas d'étude)

LES TARIFS de la CANTINE :

½ pension (DP)	Prix du repas selon le forfait choisi en début d'année DP 1, 2, 3 ou 4 jours	Prix du repas occasionnel Hors forfait Coupon orange à compléter
Maternelle	8,46€	10,37€
Elémentaire	8,67€	10,37€

PAI alimentaire sur prescription médicale : merci d'en informer madame Yolaine Moreau, infirmière : infirmerie@sg-asnieres.com (cf convention financière & document sur le site à compléter).

Absence à la cantine : le repas non consommé est un repas non facturé. Toute présence ou absence occasionnelle au self doit impérativement être informée via un coupon orange (pour l'élémentaire) ou mot (pour les Maternelle).

